



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2024

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 07 novembre 2024 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Henri Pierre BLANES, M. Yves MEGOZ, M. Julien BLANC, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Grégory CREMA, M. Philippe OTTONE et M. Jean SCOMPARIN

Membres absents : M. John NARDELLI, M. Jean – Louis NÉGRELLO et M. Tomy RADET

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 03 / 10 / 2024;
- 2 – Inventaire des piscicultures;
- 3 – Point sur la réparation ou le remplacement des pompes de la pisciculture des Merzières à Ayze;
- 4 – Réunion des Présidents vendredi 29 novembre 2024;
- 5 – Finalisation de la réflexion sur les ristournes versées aux Sociétés de pêche;
- 6 – Tarifs des cartes de pêche 2025;
- 7 – Harmonisation de la tarification des pêches électriques;
- 8 – Classement piscicole du grand lac de Flérier;
- 9 – Coûts de production et de vente des poissons;
- 10 – Tour de table.

#### **1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 03 / 10 / 2024 :**

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 03 octobre 2024, est adopté à l'unanimité.

#### **2 – Inventaire des piscicultures :**

Monsieur Louis CLÉMENT présente aux Administrateurs l'inventaire des piscicultures du Mont – Blanc à Saint – Pierre en Faucigny et de Varens à Passy. La synthèse est parfaitement réalisée.

Messieurs BLANES, MÉGOZ, ROMAND et CLÉMENT vont prochainement rencontrer M. SARZIER, Président de la Société de pêche de Passy / Chedde afin de clarifier la situation concernant la gestion de la pisciculture de Varens et surtout trouver un arrangement afin de partir sur de nouvelles bases en 2025. Il resterait seulement le lac n° 5 et le bassin des saumons de fontaines en gestion propre à Passy, le reste des truites serait géré par l'A.A.P.P.M.A.F.

#### **3 – Point sur la réparation ou le remplacement des pompes de la pisciculture des Merzières à Ayze :**

Le Conseil d'Administration valide la proposition de M. CREMA qui va faire établir un devis pour le changement des pompes de la pisciculture.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



#### **4 – Réunion des Présidents vendredi 29 novembre 2024 :**

Vendredi 29 novembre 2024 aura lieu la réunion des Présidents de Sociétés de pêche du Faucigny. Les invitations ont été transmises par voie électronique (courriels / mails).

##### **ORDRE DU JOUR :**

*Présentation du prochain P.D.P.G.;*

*Présentation et missions du nouveau Pisciculteur, Monsieur Louis CLÉMENT;*

*Présentation du prix de vente des truites produites de l'A.A.P.P.M.A.F. pour l'année 2025;*

*Test de production d'alevins de souche Borne à la pisciculture de Rives (Thonon les Bains);*

*Présentation du nouveau mode de calcul des ristournes versées aux Sociétés de pêche;*

*Questions diverses.*

#### **5 – Finalisation de la réflexion sur les ristournes versées aux Sociétés de pêche :**

Monsieur MÉGOZ présente l'historique du mode de calcul ainsi que le nouveau mode. Le Conseil d'Administration valide ce nouveau mode de calcul et remercie Monsieur MÉGOZ pour ce travail fastidieux. Ce nouveau mode de calcul sera présenté lors de la réunion des Présidents.

#### **6 – Tarifs des cartes de pêche 2025 :**

Pour les trois A.A.P.P.M.A. réciprocitaires de Haute – Savoie, la carte de pêche annuelle augmentera de 2 Euros passant de 120 Euros à 122 Euros. La répartition de cette augmentation se décompose en 1 Euro pour la F.N.P.F. et 1 Euro pour les A.A.P.P.M.A.

Ci-dessous, le détail des augmentations des CPMA perçues par la FNPF pour 2025 :

	Montant	Hausse
CPMA personne majeure	32,40 €	+ 1 €
CPMA Découverte femme	10,40 €	+ 1 €
CPMA Personne mineure	6,20 €	+ 1 €
CPMA Découverte -12 ans	Inchangé	
CPMA Hebdomadaire	10,40 €	+ 0,20 €
CPMA Journalière	4,10 €	+ 0,20 €

#### **7 – Harmonisation de la tarification des pêches électriques :**

Actuellement le tarif pratiqué par l'A.A.P.P.M.A. d'Annecy Rivière est de 900 Euros et celui de l'A.A.P.P.M.A. du Chablais Genevois est de 1 200 Euros. Le Conseil d'Administration décide de s'aligner sur le tarif de l'A.A.P.P.M.A. du Chablais Genevois passant à 1 200 Euros pour une intervention à l'aide d'une anode pour l'année 2025.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



## **8 – Classement piscicole du grand lac de Flérier :**

Le Président de la Société de pêche de Taninges, Monsieur BLANES fait part de sa très grande satisfaction de voir le classement piscicole évoluer vers la deuxième catégorie piscicole.

## **9 – Coûts de production et de vente des poissons :**

Monsieur MÉGOZ alerte le Conseil d'Administration sur le fait que l'A.A.P.P.M.A.F. est en perte financière. Une réévaluation du prix de vente des truites produites par le Faucigny et du transport est menée.

Pour l'année 2025 le tarif des truites Arc en Ciel du Faucigny sera de 8.00 € / kg auquel il conviendra d'ajouter un prix de transport qui sera prochainement recalculé et présenté lors de la réunion des Présidents.

## **10 – Tour de table :**

- ❖ Paulo fait un point sur le faucardage. Monsieur SADOUX a annulé plusieurs opérations de faucardages car les pousses ont fortement diminuées et ne justifient pas de nouvelles interventions pour 2024. A la demande de M. SADOUX, un point est fait concernant l'assurance de la remorque et du bateau faucardeur. Monsieur BLANES va se rapprocher de notre Assureur GROUPAMA afin de faire un point sur toutes les assurances de l'A.A.P.P.M.A.F. et demander une offre pour le local technique de la pisciculture du Mont – Blanc à Saint – Pierre en Faucigny (Toisinges), la remorque et le bateau.
- ❖ Monsieur MEGOZ souhaite avoir un état des comptes. Demande exaucée.
- ❖ Monsieur SCOMPARIN souhaite une participation financière des Communes pour les opérations de faucardage. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil d'Administration en décembre 2024. Le cout pour l'année 2024 s'élève à 2 862.46 Euros.
- ❖ Monsieur BLANES informe les Administrateurs qu'il a vidé le bassin extérieur de la pisciculture de Flérier qui ne sera pas réapprovisionnée au vu de la trop grande prédation des cormorans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 05 décembre 2024

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971